5ème RALLYE REGIONAL DES ROCHES BRUNES

Les 12 et 13 Mars 2016

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	: A la réception du règlement visé par la FFSA
Ouverture des engagements	: A la réception du règlement visé par la FFSA
Clôture des engagements	: Lundi 7 mars 2016 à minuit
Parution du road-book	: Dimanche 6 Mars 2016 Salle G. Delatour à ROQUEBRUNE/ARGENS (83)
Dates et heures des reconnaissances	: Dimanche 6 et Vendredi 11 Mars 2016 de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00
Vérifications des documents et des voitures le	: Samedi 12 Mars 2016 de 07h30 à 11h30 (Salle Molière à ROQUEBRUNE/ARGENS -83-)
Heure de mise en place du parc de départ le	: Samedi 12 mars 2016 à 07h30
1ère réunion des Commissaires Sportifs le	: Samedi 12 mars 2016 à 10h00
Publication des équipages admis au départ le	: Samedi 12 mars 2016 à 12h30
Publication des heures et ordres de départ le	: Samedi 12 mars 2016 à 12h30
Briefing écrit de l'organisateur et du D.C.	: Seront distribués après émargement lors des vérifications.
Départ de la 1ère étape (Parc fermé)	: Samedi 12 mars 2016 à 13h00
Publication des résultats partiels le	: Samedi 12 mars 2016 : 30mn après la dernière voiture
Arrivée à	: Dimanche 13 mars 2016 à 14h00 (Podium Place G. Ollier à ROQUEBRUNE/ARGENS -83-)
Vérifications finales le	: Dimanche 13 mars 2016
Publication des résultats du rallye le	: Dimanche 13 mars 2016 (30 mn après le délai de réclamation)
Remise des prix	: Dimanche 13 mars 2016 à 17h30 Salle Molière à ROQUEBRUNE/ARGENS -83-)

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de SAINT-RAPHAEL et REGION organise les 12 et 13 Mars 2016 en qualité d'organisateur administratif et technique sous le patronage de la ville de ROQUEBRUNE/ARGENS le :

« 5ème Rallye Régional des Roches Brunes »

Le présent règlement a reçu du Comité du Sport Automobile PACA le numéro de visa R 04. en date du 07/12/2015 et le permis d'organisation du CRSA PACA n°16 du 21/12/2015.

Comité d'Organisation

Président : Rosy JAUDEL
Secrétaire Meeting : Elodie ASTIER-TAXI
Secrétaire Pilotes : Sandrine AUNE JAUDEL
Membres : Michel TIRABASSI, Adrien JAUDEL, François FOULON, Alain VINCENT, Eric MANN, Katia PRESTIFILIPPO, Serge et Magalie EGEA, Bernard NORMAND, Robert JAUDEL, Martine et Christian ASTIER, Jacky REYNAUD, Adan DA SILVA, Christiane et JC Kotas, Christiane RE.

Secrétariat du Rallye : ASA St Raphael, 1 chemin du Rouge Hameau de Valaury
83120 PLAN DE LA TOUR
Téléphone : 06 21 44 45 66(Pilotes) …….. 06 03 73 13 88 (Officiels)
Fax : 04 94 43 85 67
Permanence Pilotes : Jusqu'au 10 Mars 2016, **Sandrine AUNE JAUDEL,**1 chemin des Prés .Hameau de Valaury 83120 PLAN DE LA TOUR

Pendant le rallye: A partir du vendredi 11 mars 2016. Salle G. Delatour (Mairie Annexe de ROQUEBRUNE/ARGENS 83520)

Organisateur Administratif et technique

Nom : administratif Rosy JAUDEL- technique : **Adrien JAUDEL et Alain VINCENT**
Adresse :ASA St Raphael- 1 chemin du Rouge. Valaury- 83120 LE PLAN DE LA TOUR

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Président	:	Robert RICHARD	Licence n° 44762/0701
Membre	:	Patricia DESMOTS	Licence n° 4514/0712
Membre	:	Thierry HAMONIC	Licence n° 31600/0712
Directeur de Course	:	Michel BONZOM	Licence n° 4090/ 0704
Directeur de Course Adjoint	:	Myriam VINCENT	Licence n° 1527/0712
Directeur de Course Adjoint	:	Eric MARTINI	Licence n° 9826/0708
Directeurs d'épreuves	:	Philippe OLIVARI	Licence n° 7363/0701
	:	Pierre DOUSSAN	Licence n° 3634/0706
Directeur de course (Véhicule tricolore)	:	Robert GALLI	Licence n° 9206/0712
Voiture Balai	:	Manou RICHARD	Licence n° 49602/0701
Représentant PACA	:		Licence n°
Médecin Chef	:	André MAILLOUX	Licence n° 152162/0704
Médecins en Epreuves spéciales	:	Jean Jacques ROBERT	
	:	Françoise ROUX-FERAUD	Licence n° 1970/0701
Commissaire Technique Responsable	:	Michel RAMU	Licence n° 2669/0730
Commissaires Techniques	:	Philippe PRADO	Licence n° 56333/0702
	:	Philippe ETIENNE	Licence n° 25619/0709
	:	Daniel CASOLARI	Licence n° 187421/0712
	:	Dominique TURPIN	Licence n° 119028/0721
	:	Philippe BLANC	Licence n° 38131/0727
Commissaire Technique VH Responsable	:	André BAROLLE	Licence N° 55043/0702
	:	Jean Michel AUDISIO	Licence N° 3344/0710
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	:	Jean Louis BERNAULT	Licence n° 10883/07/06
	:	Emmanuelle NAS de TOURRIS	Licence n° 18620/07/06
	:	Gérard BLANGERO	Licence n° 55095/0715
Secrétaire Pilotes et remise des Prix	:	Sandrine AUNE JAUDEL	Licence n° 155376/0710
Secrétaire de meeting et Remise des Prix	:	Elodie ASTIER -TAXI	Licence n° 164228/0710
Temps PC	:	Marcel et Paulette ARNAUD	Licence n° 8416/30/0712

1.2P. ELIGIBILITE

Le 5ème Rallye régional des Roches Brunes compte pour la coupe de France des rallyes 2016 coefficient 2 et les Challenges du Comité Régional du Sport Automobile de Provence Alpes Côte d'Azur.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront un texto de confirmation et pourront consulter leur heure de convocation sur le site de l'ASA pour les vérifications administratives qui auront lieu le : Samedi 12 mars 2016 de 07h30 à 11h00 Salle Molière à ROQUEBRUNE/ARGENS -83-
Les vérifications techniques auront lieu le Samedi 12 mars 2016 de 07h45 à 11h30 Place G. Ollier à ROQUEBRUNE/ARGENS -83-
Les vérifications finales seront effectuées : Garage de l'Aréna, ZAC des Garillans, Rue de la Tuilerie 83520 ROQUEBRUNE/ARGENS -83-
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye **5eme Rallye Régional des Roches Brunes** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 29 Février 2016 à minuit.
3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum. (Rallyes moderne + VHC + VHRS)

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :
- avec la publicité facultative des organisateurs : 350 €

- sans la publicité facultative des organisateurs : 700 €
- avec la publicité facultative des organisateurs, **équipage complet** licencié à l'ASA ST-RAPHAEL : 300 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.
3.3. : Ordre des départs : Rallye VHC, suivi du Rallye Moderne, et Rallye VHRS

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES
Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE
Le Parc d'assistance sera autorisé aux concurrents le **vendredi 11 mars 2016 à partir de 16 h 30 et jusqu'à 22 heures 00** afin de respecter les impératifs et les accords passés avec la Mairie de ROQUEBRUNE/ARGENS. **Aucun stationnement ne sera toléré avant cette heure-là. Tout manquement à cette règle fera l'objet d'un rapport et transmis à la 1ère Réunion du Collège des Commissaires Sportifs.**

- **Parc assistance**: Stade de la Bouverie, Espace Suzanne Régis à ROQUEBRUNE/ARGENS 83.

- **Parc remorques**. **Toutes les remorques seront stationnées 180 Chemin du Lac RD7 à ROQUEBRUNE sur ARGENS (83). Par manque de place de stationnement sur le parc d'assistance, Il n'y aura aucune dérogation sauf pour les remorques fermées (atelier.) Les véhicules de course seront déchargés à cet endroit afin de se présenter aux vérifications sans les remorques.**

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces
Conforme au règlement standard FFSA.

4.6. « Pour tous les rallyes, chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110mm), permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur. »

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION
Le 5eme Rallye Régional des Roches Brunes représente un parcours de 263,880 kms.
Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.
Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 42,500 kms.
Les épreuves spéciales sont :
Samedi 12 mars 2016
ES1 Les Cavalières…… 6,500 Kms
ES2 Les Pétignons …… 5,400 Kms
ES3 Les Cavalières…… 6,500 Kms
Dimanche 13 mars 2016
ES4 Le Blavet…… 7,700 Kms
ES5 La Roquette…….. 4,350 Kms
ES6 Le Blavet…… 7,700 Kms
ES7 La Roquette……..4,350 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES
Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le : Dimanche 6 et Vendredi 11 mars 2016 de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00.
Le nombre de passage est limité à 3.
Des contrôles de reconnaissance seront effectués jusqu'aux jours du rallye. Toute infraction constatée sera transmise à la 1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble orange avec mention Commissaire
- Commissaire de route radio : Chasuble jaune avec sigle bleu
- Chef de poste : Chasuble orange barré d'un trait noir avec mention Chef de poste.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le Dimanche 13 mars 2016 à: 17 h 30, Salle Molière à ROQUEBRUNE/ARGEN-83
Des coupes récompenseront des commissaires par ASA.
Tous les équipages classés seront récompensés
Les concurrents qui ne se présenteront pas (équipage au complet) perdront le bénéfice de leur prix**. Les chèques ne seront pas distribués, mais envoyés directement par voie postale au domicile des intéressés.**

Tous les articles non mentionnés dans le présent règlement sont conformes au règlement standard des rallyes.

Prix en espèces **non** cumulables : **Classement général**

1er..... 250 € 2ème…….. 190 € 3ème..... 150 €

Classement par classe

De 1 à 3 partants 1er..... 140 € De 4 à 8 partants 1er.....160 € 2ème.....120 €

De 9 à 12 partants
1er..... 200 € 2ème.....140 € 3ème ..... 100 €

Plus de 12 partants
1er..... 210 € 2ème..... 120 € 3ème.....100 €
4ème..... 60 €

Classement Féminin

Si 1 partante 1ère.....110 € Si 2 partantes 1ère.....120 €
Plus de 2 partantes
1ère.....……180 € 2ème……90 € 3ème……..70 €

RALLYE DES ROCHES BRUNES
EN PARTENARIAT AVEC LA MAIRIE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS